

MÎZÂN

Studien zur Literatur in der islamischen Welt

Herausgegeben von
Stephan Guth, Roxane Haag-Higuchi,
Catharina Dufft und Börte Sagaster

Band 32

2021

Harrassowitz Verlag · Wiesbaden

Le récit criminel arabe / Arabic Crime Fiction

Sous la direction de / Edited by
Katia Ghosn, Benoît Tadié

2021

Harrassowitz Verlag · Wiesbaden

Publication of this book was supported by a grant of Université Paris 8 and Centre de Recherche Moyen-Orient Méditerranée (CERMOM).

Das von Anwārī al Ḥusaynī entworfene Signet auf dem Umschlag symbolisiert eine Waage.

Bibliografische Information der Deutschen Nationalbibliothek
Die Deutsche Nationalbibliothek verzeichnet diese Publikation in der Deutschen Nationalbibliografie; detaillierte bibliografische Daten sind im Internet über <https://dnb.de> abrufbar.

Bibliographic information published by the Deutsche Nationalbibliothek
The Deutsche Nationalbibliothek lists this publication in the Deutsche Nationalbibliografie; detailed bibliographic data are available in the internet at <https://dnb.de>.

For further information about our publishing program consult our website <http://www.harrassowitz-verlag.de>

© Otto Harrassowitz GmbH & Co. KG, Wiesbaden 2021

This work, including all of its parts, is protected by copyright. Any use beyond the limits of copyright law without the permission of the publisher is forbidden and subject to penalty. This applies particularly to reproductions, translations, microfilms and storage and processing in electronic systems.

Printed on permanent/durable paper.

Printing and binding: Rosch-Buch Druckerei GmbH

Printed in Germany

ISSN 0938-9024

ISBN 978-3-447-11576 -6

Table des matières

<i>Katia Ghosn et Benoît Tadié</i>	
Introduction. Le récit criminel arabe existe-t-il ?	1
<i>Mathieu Tillier</i>	
Judicial Investigations in Classical Islam	17
<i>Benoît Tadié</i>	
<i>Man qatala Laylā al-Ḥāyik ?</i> de Ġassān Kanafānī, ou le roman policier impossible	31
<i>Katia Ghosn</i>	
Maḥfūz lecteur de Kanafānī ? L'Invisible dans <i>Ṭaḥqīq</i> et <i>al-Šay' al-āḥar : Man qatala Laylā al-Ḥāyik ?</i>	49
<i>Heidi Toelle</i>	
<i>Turāb al-mās</i> d'Aḥmad Murād. Quand chacun se transforme en juge et bourreau	65
<i>Hartmut Fähndrich</i>	
Crimes in Mecca: Is Raġā' 'Ālim's <i>Ṭawq al-ḥamām</i> a Detective Story?	77
<i>Najeh Jegham</i>	
L'envers du monde ou la décomposition à l'œuvre : Une lecture d' <i>al-Miṣraṭ</i> de Kamāl al-Riyāḥī	93
<i>Jolanda Guardi</i>	
Le roman policier algérien en langue arabe. <i>Nabaḍāt āḥir al-layl</i> de Nasīma Būlūfa	109
<i>Alessandro Buontempo</i>	
Scanning Violence Untold: The Detective's Voice in Arabic Crime Fiction	127

Table des matières

Xavier Luffin

The Peregrinations of a Sudanese Detective in Cairo:
A Focus on Parker Bilal's *Dogstar Rising* 147

Rima Samman

Le Caire confidentiel : Un film qui déconstruit le système
de corruption politique de Hosni Moubarak 161

Gianluca Parolin

Enquêteurs (non) familiaux : Qui mène les enquêtes
dans les séries télévisées égyptiennes ? 175

Emily Drumsta

Interview with 'Abdul'ilāh Ḥamdūšī 195

Aram A. Shabin

The Life and Work of Maḥmūd Sālim: A Pioneer
of the Arabic Detective Novel 207

Bibliographie 247

Les auteurs 265

Pour la translittération de l'arabe, les normes d'*ARABICA* sont adoptées

’ b t ṭ ġ ḥ ḫ d d r z s š ṣ d ṭ z ‘ ġ f q k l m n h w y

Introduction

Le récit criminel arabe existe-t-il ?

Katia Ghosn et Benoît Tadié

Un livre sur le récit criminel arabe peut sembler paradoxal et susciter d'emblée critiques et incompréhensions. Cela n'existe pas dans cette région du monde, répète-t-on à l'envi. Contrairement au genre romanesque ou théâtral, le champ littéraire arabe aurait été réticent à adopter cette forme, qui a pris son autonomie en Europe et aux États-Unis entre le milieu et la fin du XIX^{ème} siècle sous le nom de « roman policier » en français, de *mystery*, *crime fiction* ou *detective fiction* en anglais, de *kriminalroman* en allemand, etc.¹ Et, comme le relève Alessandro Buontempo dans un chapitre du présent ouvrage, les termes utilisés dans le monde arabe lui-même, tels *alḡāz* (mystères ou énigmes), *ri-*

1 Les critiques s'accordent généralement à voir sa naissance dans les histoires d'Edgar Allan Poe consacrées au détective Auguste Dupin, en particulier "The Murders in the Rue Morgue" (1841), et à considérer que son âge d'or se situe entre la fin du XIX^{ème} siècle et les années 1930. Cet âge d'or est illustré par des auteurs comme Arthur Conan Doyle (1859–1930), G. K. Chesterton (1874–1936), Dorothy Sayers (1893–1957) ou Agatha Christie (1890–1976), pour ne citer que certains des plus célèbres. Pour qui s'intéresse à la définition et à l'histoire du roman policier classique, l'ouvrage de Howard Haycraft, *Murder for Pleasure: The Life and Times of the Detective Story* (1941), New York, Carroll & Graf, 1984, reste sans doute la meilleure introduction. Parmi les approches plus récentes et plus politiques du genre, on citera celle de Luc Boltanski, qui entre en résonance avec plusieurs études de cet ouvrage et qui lie l'essor du roman policier classique à la consolidation des États-nations et à leur projet d'unifier et d'organiser la réalité sociale. V. Luc Boltanski, *Enigmes et complots: Une enquête à propos d'enquêtes*, Paris, Gallimard, 2012.

wāya būlīsīyya (roman policier) ou encore *riwāya ġāsūsīyya* (roman d'espionnage), sont peu stables et utilisés de manière souvent contradictoire.

Certes, si l'on s'en tient aux conceptions traditionnelles, formalistes et exclusives du récit criminel, fondées sur une codification stricte en terme de « règles » ou « décalogues »² et sur la résolution logico-déductive d'une énigme par un détective cérébral, force est de constater qu'une telle forme narrative – qui caractérise le roman policier classique, à la Arthur Conan Doyle ou Agatha Christie – ne s'est pas véritablement imposée en tant que telle dans le champ culturel arabe. Mais, selon le point de vue défendu ici, c'est précisément parce que la critique s'est trop longtemps limitée à ce paradigme classique qu'elle est restée aveugle à l'existence du récit criminel dans la culture arabe. Comme l'écrit Gianluca Parolin dans un autre chapitre de ce livre, « les spécialistes de littérature trouveraient un réservoir sensiblement plus important d'œuvres policières s'ils devaient lancer un filet avec un maillage générique différent ». Les textes existent : il reste à reconnaître le genre.

Or, conscients de l'inévitable imprécision de définitions qui suscitent, encore aujourd'hui, d'interminables débats critiques, nous préférons nommer le genre en question « récit criminel » plutôt que « roman policier », bien que ce dernier terme soit plus courant en français. Le récit criminel, tel que nous l'entendons, c'est toute forme de récit où le crime est l'événement narratif prépondérant. Il comprend en premier lieu les différentes traditions du roman policier (notamment le roman à énigme et le roman noir) sur lesquelles nous reviendrons, mais il s'étend aussi à certains domaines ou médias connexes que la catégorie de « roman policier » laisse dans l'ombre, comme la nouvelle, le roman graphique, la littérature jeunesse, la dramatique radio, le cinéma ou la

2 Voir par exemple S. S. Van Dine, « Twenty Rules for Writing Detective Stories » (1928), in Howard Haycraft (ed.), *The Art of the Mystery Story* (1946), New York, Carroll & Graf, 1983, p. 189–193 ; Ronald Knox, « A Detective Story Decalogue » (1929), *ibid.* p. 194–196.

série TV. Par ailleurs, contrairement à la catégorie de roman policier, le récit criminel ne met pas nécessairement l'accent sur l'enquête ou la résolution d'une énigme par un détective ou un policier, mais comprend aussi d'autres formes comme, par exemple, le roman de gangsters, où il n'y a généralement pas d'énigme et où les détectives ou policiers ne jouent qu'un second rôle. Cela n'empêche pas les différents types d'histoires que recouvre le récit criminel de dessiner, d'un point de vue historique et culturel, un même univers narratif.

On peut à partir d'une telle définition, que l'on veut donc inclusive plutôt qu'exclusive, repenser la question du récit criminel arabe à nouveaux frais et selon plusieurs points de vue. Premièrement, d'un point de vue historique, on relève la présence d'histoires criminelles dans certains textes arabes classiques, où l'on peut parfois lire, avec Régis Messac, la préhistoire ou la préfiguration du genre actuel³. Ces textes partagent avec le récit criminel contemporain des traits importants, comme la focalisation sur le crime et le châtement, la présence de malfaiteurs, de juges et de témoins, ou celle d'indices qu'il faut déchiffrer et interpréter ; ils posent comme lui des questions fondamentales sur le crime et la criminalité, la capacité de la justice à distinguer les coupables des innocents et, plus généralement, les moyens de faire émerger la vérité au grand jour. Ainsi, certains *abbār* (sing. *ḥabar*) de l'époque abbasside ou contes des *Mille et une nuits* ont récemment fait l'objet de lectures « policières » convaincantes⁴.

3 Voir les lectures de Régis Messac dans le premier chapitre de sa thèse *Le « Detective Novel » et l'influence de la pensée scientifique* (1929), souvent imitée, moins souvent citée, inégalée sur le plan de l'érudition. Messac étudie les *Mille et une nuits* et l'*Histoire des prophètes et des rois de Ṭabarī* (839–923) parmi les premières sources possibles d'une tradition qui conduit au roman policier contemporain. V. Régis Messac, *Le « Detective Novel »*, Amiens, Les Belles Lettres/Encrages, 2011, p. 37–46.

4 Cf. Katia Zakharia, *Nouvelles policières du monde abbasside* (traduction et présentation), Paris, Pocket, 2008 ; Fedwa Malti-Douglas, "Classical Arabic Crime Narratives: Thieves and Thievery in Adab Literature", *Journal of Arabic Literature*, vol. 19, n° 2, 1988, p. 108–127 ; F. Malti-Douglas, "The Classical Arabic

Deuxièmement, d'un point de vue générique, la pertinence d'une lecture « criminelle » de certains textes arabes apparaît plus nettement si on confronte ces textes, non seulement au roman à énigme classique (à la Arthur Conan Doyle ou Agatha Christie) mais à des formes narratives nées en opposition à ce paradigme, comme le roman noir⁵ et le « thriller métaphysique »⁶. Les récits criminels arabes, notamment les plus récents, se rapprochent souvent de ces formes oppositionnelles, où le crime ne sert pas de point de départ à une enquête triomphante mais à une plongée dans la violence, l'injustice ou l'absurdité du monde. Ni la censure, ni les régimes autoritaires, ni la faiblesse de l'industrie édit-

Detective”, *Arabica*, Tome XXXV, vol. 35, 1988b, p. 59–91 ; Roger Allen, “Narrative Structure in Arabic: “The Story of the Three Apples” from the 1001 Nights”, Roger Savory and Agios Dionisius Agios (eds.), *Logos Islamikos, Papers in Medieval Studies*, n° 6, Toronto, 1984, p. 51–60 ; Eugénie Rébillard, « Des gens suspects : La construction des figures criminelles dans l’Irak abbasside (IXème–XIème siècles) », Éditions de la Sorbonne. *Hypothèses* 2017/1, p. 189–198.

- 5 La critique n’a reconnu qu’assez tardivement l’opposition fondamentale entre roman à énigme (en anglais *formal detective fiction*, *cozy* ou *golden age detective fiction*, ou encore *wbodunit*) et roman noir (en anglais *hard-boiled* ou *noir fiction*), alors qu’elle s’était constituée dès les années 1920 dans les récits des magazines pulps américains comme *Black Mask*, sous la plume d’auteurs comme Dashiell Hammett. Pour comprendre comment cette opposition a été progressivement élaborée sur le plan critique, on pourra consulter l’ouvrage précurseur de Roger Caillois, *Puissances du roman*, Marseille, Éditions du Sagittaire, 1942 ; l’article de Raymond Chandler, “The Simple Art of Murder” (1944), *Later Novels & Other Writings*, New York, Library of America, 1995 ; les excellents chapitres de George Grella “The Formal Detective Novel” et “The Hard-Boiled Detective Novel”, in Robin E. Winks (ed.), *Detective Fiction, A Collection of Critical Essays*, Englewood Cliffs, Prentice-Hall, 1980, p. 84–102 et p. 103–120 respectivement ; ou encore les essais percutants de Jean-Patrick Manchette regroupés dans ses *Chroniques*, Paris, Rivages, 1996.
- 6 Cf. Antoine Dechéne et Michel Delville (dir.), *Le thriller métaphysique d’Edgar Allan Poe à nos jours*, Liège, Presses Universitaires de Liège, « Clinamen », 2016. Cette catégorie ne s’est pas encore tout-à-fait imposée sur le plan critique, notamment en raison de l’hétérogénéité de son corpus. Son émergence traduit la volonté de théoriser comme genre spécifique un ensemble de récits (qu’on pourrait aussi appeler « métafictionnels » ou « postmodernes ») qui jouent avec les fondements cognitifs ou ontologiques du roman policier en remettant en cause ses conventions fondamentales.

riale n'empêchent les auteurs d'acclimater ces formes, rehaussées tantôt d'ironie, tantôt de tragique, et de les greffer sur des traditions narratives locales pour exposer la corruption, l'absence de justice, les principes fallacieux de la modernité sur lesquels leurs gouvernements non démocratiques prétendent asseoir leur pouvoir, voire le chaos de sociétés qui s'abîment dans la violence. Ainsi, pour prendre un exemple récent, l'écrivain irakien Aḥmad Sa'dāwī intègre à son roman *Frānkinštāyn fī Baġdād* (*Frankenstein à Bagdad*, 2013) les tropes du fantastique et du roman noir occidental, pour donner un point de vue sur la guerre en Irak, l'occupation américaine, les tueries sans fin et les attentats suicides imprévisibles. Le monstre anonyme et vengeur au centre de ce roman, dont le corps est fait de morceaux de cadavres cousus ensemble, renvoie à celui de Mary Shelley et à la tradition des tueurs fous/illuminés du roman noir, mais tout le récit nous ramène implicitement à la capitale abbasside d'autrefois et aux *abbār*, dont il inverse radicalement les présupposés et les déroulement : là où, autrefois, de hauts personnages légitimes et clairvoyants, émirs ou chefs de la police, séparaient d'un coup d'œil les criminels des innocents et rendaient infailliblement la justice grâce à leur « perspicacité inspirée »⁷, il n'y a désormais plus que des personnages équivoques et le spectacle d'un monde en ruines, « complètement ravagé par l'ambition, la soif de pouvoir et cette omniprésente soif de tuer, qui continue de faire couler le sang »⁸. Mais il existe aussi dans le peuple fracturé, qui s'incarne symboliquement dans le corps composite du monstre vengeur, « fait de rognures humaines renvoyant à des ethnies, des tribus, des races et des milieux sociaux différents »⁹, une autre « soif » elle aussi inextinguible, celle de justice. Cette ambivalence profonde entre le désir de justice et le potentiel meurtrier du peuple, qui s'affirme dans le discours et les actions

7 Katia Zakharia, *Nouvelles policières du monde abbasside*, op. cit., p. 10.

8 Aḥmad Sa'dāwī, *Frankenstein à Bagdad*, trad. France Meyer, Paris, Le livre de poche, 2016, p. 198.

9 *Ibid.*, p. 202.

équivoques du monstre, est l'un des traits que le roman de Sa'dāwī partage avec la grande tradition du roman noir américain.

Troisièmement, une définition élargie du récit criminel permet de mieux comprendre certaines conditions matérielles et culturelles qui font obstacle à sa reconnaissance dans le champ littéraire arabe. En effet, si le marché européen et américain de la littérature favorise l'autonomisation des genres en catégories éditoriales et critiques bien identifiées, comme le roman policier (par exemple à travers des collections comme, en France, « Le Masque » ou la « Série noire »), qui tendent à muter et se subdiviser selon une logique propre à un capitalisme « avancé », ce processus est nettement moins affirmé sur le marché beaucoup plus restreint de la littérature arabe qui, selon certaines estimations, représente dans son ensemble à peine le quart de celui de la Belgique¹⁰. Les catégories littéraires y sont moins nombreuses et moins précises, si bien que la littérature criminelle est passée au travers des mailles de ce filet sans être reconnue. Ainsi, Samah Selim montre que de nombreux auteurs à l'époque de la *nabḍa* ont produit une littérature policière populaire qui n'a guère été prise en considération par la critique, pas plus que ne le sont, encore aujourd'hui, les thrillers qui, comme le relève Jonathan Guyer¹¹, s'empilent sur les marchés du livre du Caire, qu'ils soient traduits de langues étrangères ou écrits en arabe sous pseudonyme. Leurs couvertures aux couleurs violentes ne les distinguent d'ailleurs guère de celles des ouvrages d'auteurs littéraires reconnus, souvent ornées du même type d'illustrations tapageuses destinées à appâter le client. Il ne suffit donc pas, tant s'en faut, que des traits propres au récit criminel émergent dans les textes, même de manière évidente, pour que la catégorie générique correspondante s'impose sur le marché de l'édition ou

10 "Arabic Publishing: Plus de Kutub Please", *Economist*, 16 June 2016, <<https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2016/06/16/plus-de-kutub-please>>. Page consultée le 8 mai 2020.

11 Jonathan Guyer, "The Case of the Arabic Noirs", *Paris Review*, 20/08/2014, <<https://www.theparisreview.org/blog/2014/08/20/the-case-of-the-arabic-noirs/>>. Page consultée le 10 mai 2020.

dans les classifications de la critique. L'une des ambitions de cet ouvrage est précisément de mieux comprendre le hiatus entre les définitions textuelle (aspects narratifs, stylistiques ou poétiques), matérielle (collections, couvertures, marketing) et culturelle (reconnaissance critique ou universitaire) du genre criminel, qui est à l'origine de bien des débats sur l'existence, ou la non-existence, de ce genre dans la littérature arabe. De plus, la fluidité, sur le marché du livre arabe, entre des formes de littérature que le marché du livre européen ou américain tend à séparer caractérise aussi la démarche des auteurs. Ainsi, des écrivains comme Nağīb Maḥfūz, ou Tawfīq al-Ḥakīm dans *Yawmiyyāt nā'ib fī l-aryāf*, puisent dans le répertoire du genre sans en revendiquer l'étiquette. Et leurs successeurs actuels montrent souvent un certain mépris pour les frontières entre littératures « noire » et « blanche », affichant au contraire par de multiples emprunts ou détournements leur volonté d'interpréter librement les traditions du récit criminel et de les plier à leurs propres desseins. La dernière décennie a ainsi vu émerger des écrivains comme Aḥmad Mūrād, Muḥammad Tawfīq, 'Abdul'īlāh Ḥamdūšī, Nasīma Būlūfa, Fātima Āl-'Amrū, Kamāl al-Riyāḥī, Farāğ al-Ḥiwār, Amal Bušārib, Bašīr Muftī, 'Abd al-Laṭīf Walad 'Abd Allāh, pour nous contenter de ces quelques noms, qui se sont saisis avec bonheur du potentiel subversif et narratif du roman noir, sans cesser pour autant d'écrire en même temps de la littérature blanche.

Cet ouvrage est donc né d'une conviction : le récit criminel arabe *existe*, même s'il n'est pas encore pleinement identifié comme tel par le marché de l'édition et n'a pas pleinement accédé à la reconnaissance de l'institution universitaire. Les études ici rassemblées cherchent à favoriser cette reconnaissance et à lui donner une assise historique et critique. Elles s'inscrivent dans le sillage de travaux récents, dont le nombre croissant est encourageant même si leur volume global est encore assez mince. En plus d'un certain nombre d'articles et d'études de cas, éparés dans des revues¹², on peut citer à ce propos le volume de la revue *Fuṣūl*

12 Cf. à titre d'exemple, Samah Selim, "Fictional and Colonial Identities: Arsène

(*Mağallat Fuṣūl*, 2009)¹³ ; l'ouvrage de Jonathan Smolin, *Moroccan Noir: Police, Crime, and Politics in Popular Culture*¹⁴ (2013), qui analyse les conditions d'émergence du roman noir au Maroc et ses figures représentatives que sont Milūdi Ḥamdūši et 'Abdul'ilāh Ḥamdūši ; un chapitre sur « la trajectoire du roman policier arabe » dans un ouvrage de Muḥammad al-Dūhū¹⁵ ; l'étude de 'Abd al-Qādir Ṣarṣār¹⁶ ; la thèse de Samah Selim¹⁷ sur la marginalisation de la littérature populaire et policière par le projet nationaliste de la *nabḍa*, ou encore l'ouvrage collectif *Crime Fiction in and around the Eastern Mediterranean* (Stephan Guth, Börte Sagaster, Martin Strohmeier, dir., Wiesbaden : Harrassowitz Verlag-Mizan, 2016), qui couvre certains pays arabes et d'autres comme la Grèce, la Turquie, Chypre.

Lupin in Arabic”, *Middle Eastern Literature*, vol.13, n°2, août 2010, p. 191–210; Tahani Alghureiby, “The Curious Case of Crime Fiction in Arabic Literature”, *The Arab World English Journal* 4, 2015, p. 155–166 ; Basilius Bawardi et Alif Faranesh, “Non-Canonical Detective Arabic Writing: The Beginnings of the Genre”, *Journal of Arabic and Islamic Studies*, 18, 2018, p. 23–49 ; Fruma Zachs et Basilius Bawardi, “Arab Nation-Building through Detective Stories in al-Diyā: The Cultural Translations of Nasīb al-Mash'alāni”, *Die Welt des Islams*, Brill, 2019, p. 1–23 ; Jonathan Smolin, “Political Malaise and the New Arabic Noir”, *South Central Review*, vol. 27, n° 1–2, 2010, p. 82–90 ; Katia Ghosn, « Procédés de décredibilisation dans *al-Fil al-azraq* (L'éléphant bleu), roman noir d'Aḥmad Murād », *ARABICA*, 65, Leiden, Brill, 2018, p. 207–232 ; Jonathan Guyer, “The Case of the Arabic Noirs”, *loc. cit.* ; Elena Chiti, “Building a National Case in Interwar Egypt: Raya and Sakina's Crimes through the Pages of *al-Abrām*”, *History Compass Journal*, vol. 18, n° 2, 2020.

13 *Mağallat Fuṣūl*, n° 76, été-automne 2009.

14 Jonathan Smolin, *Moroccan Noir: Police, Crime, and Politics in Popular Culture*, Indiana, Indiana University Press, 2013.

15 Muḥammad al-Dūhū, *Ḥiwār al-nuṣūṣ : bayna al-riwāya al-'arabiyya wa-l-riwāya al-'ālamīyya*, Manṣūrāt Ittiḥād kuttāb al-mağrib, Rabat, 2012.

16 'Abd al-Qādir Ṣarṣār, *Al-riwāya al-būlisīyya : baḥṭ fi al-naẓariyya wa-l-uṣūl al-tārīḥīyya wa l-ḥaṣā'īs al-fannīyya wa ātār dālīka fī al-riwāya al-'arabiyya*, Damas, Manṣūrāt Ittiḥād al-kuttāb al-'arab, 2003. En ligne elibrary.medi.u.edu.my.

17 Samah Selim, *Popular Fiction, Translation and the Nabda in Egypt*, Palgrave Macmillan, Springer Nature Switzerland AG, 2019.